

25 fév 2022 -18:47

Appartient à Conseil des ministres du 25 février 2022

Projets d'investissements de la SNCB et d'Infrabel dans le cadre du Plan de relance et de transition

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé les projets d'investissements des entreprises ferroviaires SNCB et Infrabel dans le cadre de l'axe 5 "politique d'investissement" du Plan belge de relance et de transition pour les années 2022, 2023 et 2024.

L'accord du gouvernement prévoit un plan de relance qui devrait donner à notre pays un électrochoc pour renforcer notre économie et préparer notre pays pour l'avenir en augmentant la compétitivité et en soutenant nos secteurs stratégiques. Cela devrait tenir compte de l'exigence de la Commission européenne de réduire les gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

Pour y parvenir, un transfert modal du transport de passagers et de marchandises vers les chemins de fer est une nécessité absolue. Dans le même temps, l'objectif est de doubler le volume du fret ferroviaire d'ici à 2030. Cela nécessitera les investissements nécessaires et la suppression de certains obstacles à l'accès au rail pour les opérateurs de fret. Le plan de relance et de transition se veut un levier pour atteindre ces objectifs.

Les projets d'investissement retenus pour être financés par ce plan de relance sont situés dans les domaines suivants :

- améliorer l'accueil et l'accessibilité des gares pour les voyageurs
- faciliter le trafic de marchandises en investissant dans des infrastructures ferroviaires qui profitent principalement à ce segment du transport ferroviaire
- accélérer les travaux de modernisation de l'axe ferroviaire Bruxelles-Luxembourg, ce qui permettra de réduire le temps de trajet entre les deux capitales.

Le Conseil des ministres a en outre approuvé le financement de ces projets ainsi que le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB.

Le projet d'arrêté royal peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la
Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be